

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} juillet 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date d'affichage de la liste des délibérations : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES, en séance ordinaire.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – LEBLOND Christine – VANDEN AWEELE Guy – BARRO Sylvie – LECOEUR Maurice – GRINCOURT Vincent – LETOURNEUR Magaly – FENOUILLEIRE Claire - THIENNETTE Claude – PICQUENOT Sonia – GIAVARINI Amandine - ASSELINE Charline – MARGUERIE Guillaume.

Absent excusé :

YBERT Valéry a donné procuration de vote à THIENNETTE Claude.

Secrétaire de séance :

LEBLOND Christine.

8 – DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 - Voirie

Boîte d'Adresses Locales : dénomination de rues à Salnel et Fenouillère

DEL2026-07-09

M. Le Maire rend compte aux conseillers des réunions publiques faites avec les habitants de Salnel et de Fenouillère.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : de dénommer les rues à Salnel telles que portées sur le plan présenté en séance :

- rue des Saulnières,
- rue Jean Goubert,
- rue Salnel,
- rue du Hameau Pô,
- rue des Bouillons,
- rue des Portes à Flots,
- rue de la Ferme des Ormeaux ;

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

le vote pour la dénomination des rues à Salnel a enregistré 2 votes contre et 1 abstention.

Article 2 : de dénommer les rues à Fenouillère telles que portées sur le plan présenté en séance :

- rue du Quesnot,
- rue de Fenouillère,
- rue de La Ruelle,
- Rue Lamy,
- Impasse de Burguefer,
- Rue de Fontenay,
- Route de La Lande Houlgatte.

le vote pour la dénomination des rues à Fenouillère a été enregistré à l'unanimité.

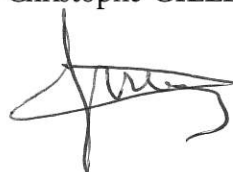
Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 9 juillet 2026,

La Secrétaire de Séance,
Christine LEBLOND



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.